Charte du paysage du Beau Canton

1. La ville de ..... affirme la diversité de ses paysages tant naturels que bâtis.

2. La ville de ..... affirme l'importance de protéger ses paysages et de les gérer dans un souci de bien-être et de qualité de vie de ses citoyens.

3. La ville de ..... s'engage à préserver durablement la diversité des paysages.

4. La ville de ..... informe et sensibilise ses habitants et ses visiteurs à l'importance de la prise en compte du paysage.

5. La ville de ..... est à l'écoute de la population pour toute proposition relative au paysage

6. La ville de ..... met en œuvre sa politique paysagère dans le respect de la législation en vigueur.

7. La ville de ..... encourage la promotion d'un développement économique respectueux des équilibres de la nature et des paysages.

8. La ville de ..... renforce ses partenariats avec les acteurs expérimentés en matière paysagère et interagit avec eux dans un souci de cohérence.

9. La ville de ....., le paysage ne se limitant pas à ses frontières administratives, établit des partenariats en matière paysagère avec les territoires voisins.

10. La ville de ..... souhaite que la présente charte contribue à la création et à l'existence d'un Parc Paysager.